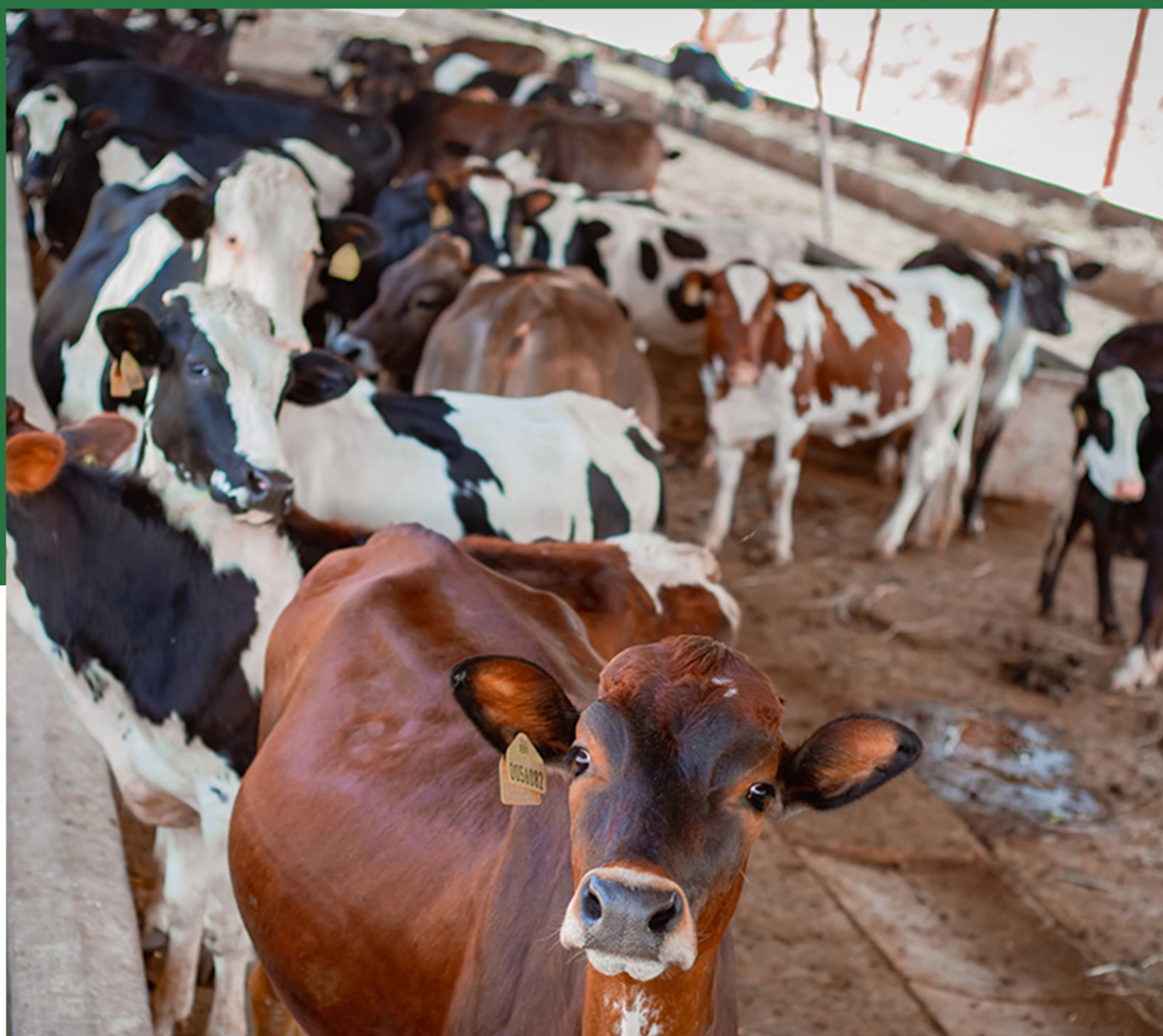




Ministère de l'Agriculture, de l'Eau des
Ressources Animales et Halieutiques



Direction Générale des Productions Animales - Burkina Faso



MESURES DE BIOSECURITE DANS LES ELEVAGES LAITIERS

Avec l'appui





CONTEXTE / JUSTIFICATION

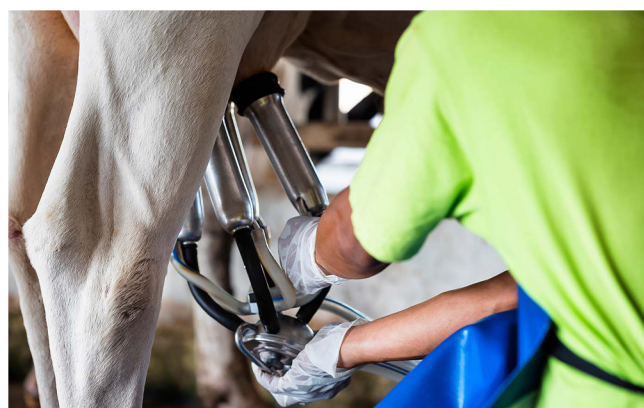
Au Burkina Faso, les élevages laitiers sont caractérisés par une faible production liée au développement et à la propagation des pathologie animales (Fièvre Aphteuse, Mammites, Péri Pneumonie Contagieuse Bovine, Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine, Brucellose, et Tuberculose). Cette situation s'explique par la faible application des mesures de biosécurité. La mise en œuvre des mesures de biosécurité dans les élevages laitiers est nécessaire pour garantir la qualité du lait produit.

OBJECTIF

L'objectif de cette fiche est d'accroître la production laitière par la réduction de l'incidence des pathologies animales.

PUBLIC CIBLE

Cette fiche s'adresse aux producteurs, aux collecteurs, aux transformateurs, aux agents de vulgarisation et d'appui conseil, aux étudiants, aux organisations professionnelles et aux ONG etc.



EN QUOI CONSISTE LA PRATIQUE ?

Les mesures de biosécurité dans les élevages laitiers consistent à l'application d'un ensemble de mesures préventives visant à limiter l'introduction, la circulation et la dissémination des agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) et tout autre contaminant au sein du troupeau, ainsi que leur transmission à d'autres élevages ou à l'Homme. Ces pratiques sont essentielles pour garantir la santé animale, la qualité du lait et la durabilité de l'exploitation. La biosécurité repose sur les trois principes : l'isolement, le contrôle des mouvements et l'assainissement (nettoyage et désinfection).

ETAPES PRATIQUES

L'application des mesures de biosécurité consiste aux respects des règles suivantes :

1. Contrôle des entrées et sorties dans l'exploitation

- appliquer la quarantaine (15 jours minimum) pour vérifier l'état sanitaire des nouveaux animaux ;
- limiter les visites extérieures et imposer le respect strict des règles d'hygiène à l'entrée de la ferme

2. Hygiène du personnel et du matériel

- se laver les mains avant et après manipulation des animaux ;
- porter des tenues de travail propres adaptées ;
- nettoyer et désinfecter régulièrement les outils (seaux, abreuvoirs, trayeuses et locaux) ;
- organiser le travail en commençant par les animaux sains et jeunes pour terminer par les malades.

3. Gestion de l'alimentation et de l'eau

- utiliser des aliments sains et bien conservés ;
- éviter le partage des abreuvoirs et mangeoires entre troupeaux de provenances différentes ;
- protéger les aliments et les points d'eau contre la contamination par les rongeurs et les déjections animales.

4. Hygiène des locaux

- nettoyer quotidiennement les aires de stabulation et les étables ;
- évacuer les déjections dans les fosses compostières (10 à 20 mètres des habitations) ;
- lutter contre les parasites externes (tiques, mouches, moustiques) à l'aide de produits adaptés.

5. Suivi sanitaire et vaccination

- tenir un carnet sanitaire pour chaque troupeau ;
- respecter le calendrier national de vaccination contre les maladies courantes ;
- contacter rapidement le service vétérinaire en cas de maladie.

6. Gestion des maladies et des déchets

- isoler immédiatement les animaux malades ;
- enterrer ou brûler les cadavres des animaux pour éviter la contamination.

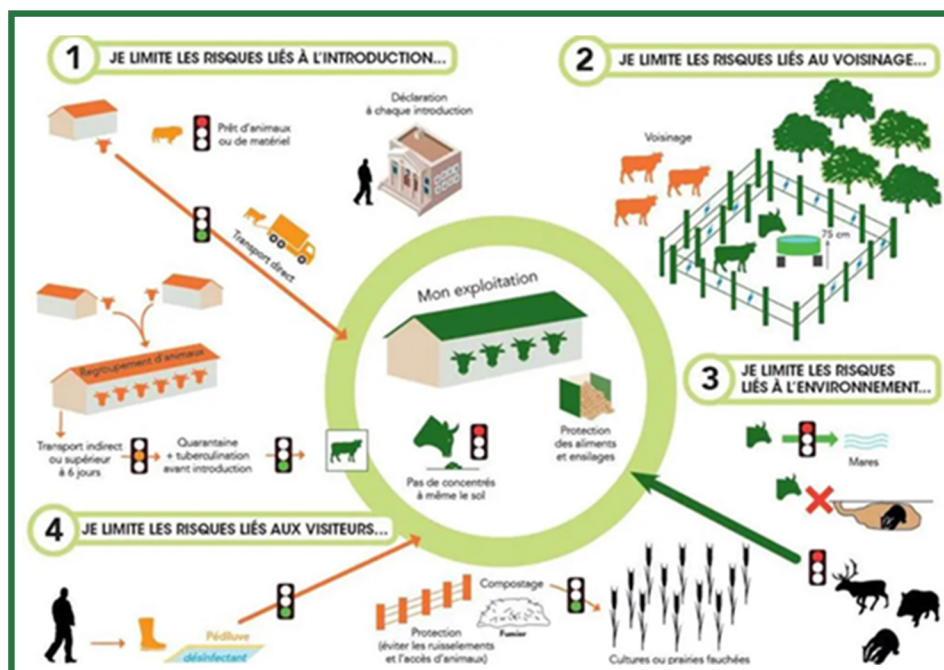


Figure : Mesures de biosécurité dans un élevage laitier

EXIGENCES/ LIMITES DE LA TECHNOLOGIE/ERREURS A EVITER

- respecter le calendrier national de vaccination ;
- respect de la législation en vigueur relative à la brucellose et la tuberculose dans les élevages laitiers ;
- former régulièrement les éleveurs et les bergers sur les bonnes pratiques d'hygiène et de prévention ;
- sensibiliser la communauté sur les risques de transmission des zoonoses (brucellose, tuberculose, etc.).

MESSAGES CLES

- Une application rigoureuse des mesures de biosécurité, c'est moins de perte, moins de traitements et plus de revenus pour les producteurs.
- La prévention coûte moins chère que le traitement.

REFERENCES / SOURCES

- Gret, Iprolait, 2020. Maîtrise de la qualité de la transformation laitière au Burkina Faso-Guide de bonnes pratiques d'hygiène du lait, 114 p.
- Groupements de Défense Sanitaire, 2022. Guide des bonnes pratiques de biosécurité en élevage bovin.
https://www.frgds-occitanie.fr/IMG/pdf/bovin-guide-pratique-biosecurite_janv_2022.pdf
- L'Oise Agricole, 2019. La biosécurité, premier échelon de la lutte contre les maladies.
<https://www.oise-agricole.fr/actualites/la-biosecurite-premier-echelon-de-la-lutte-contre-les-maladies:SYBOGUMN.html>

